

L'eau des collines

Blog du C@fé des sciences

Résumé de « Face aux risques d'inondation », livre de Mathilde Gralepois, Editions Rue d'Ulm, Sciences Durables, 2012

Posted on [28/01/2013](#) | [Leave a comment](#)

Tout le monde se souvient de la tempête Xynthia, et une question vient de suite à l'esprit : ses graves conséquences auraient-elles pu être évitées ? C'est de ce point que part Mathilde Gralepois, maître de conférence à l'Université François Rabelais de Tours et chercheuse au CITERES, en se demandant si une inondation, l'événement naturel le plus étendu en France, est le fruit d'un phénomène exceptionnel ou d'une contradiction entre plusieurs services de politique locale, notamment ceux de l'aménagement du territoire, de la prévention des risques et du développement durable.

L'auteur nous rappelle que la conscientisation d'une nécessité de mesures de prévention contre les risques naturels liés aux inondations est assez récente ; il faudra attendre les années 80 pour voir un début de raisonnement sur l'environnement dans les métropoles, puis une prise en mains par l'Etat, en 1995, des plans de prévention des risques naturels. De plus, la décentralisation de 1982-1986 va quelque peu compliquer la chose.

Au fur et à mesure des pages, Mathilde Gralepois prend le risque dédalique de mettre le nez dans les rapports politiques entre les collectivités territoriales et l'Etat : Celui-ci va rédiger un « porter-à-connaissance », document de données hydrographiques et hydrologiques sur lequel devront se baser les collectivités pour tracer leurs plans d'urbanisme ou donner les permis de construire. L'Etat conservant une primauté de décision sur les collectivités locales, c'est le premier rapport de force entre les deux pouvoirs publics.

Et les inondations dans tout ça ? Les zones passibles d'être sinistrées sont délimitées dans un plan de prévention d'inondation composé d'une carte et d'un règlement. L'Etat, encore une fois, le rédige. L'inconvénient est que ce plan n'est pas articulé avec celui d'urbanisme. Nouveau couac administratif.

Dernier accrochage, l'Etat se doit de caractériser l'aléa, autrement dit d'analyser le risque d'inondation de manière physique mais aussi selon les enjeux territoriaux. Seulement, les enjeux (commerciaux, sociaux, fonciers) leur sont fournis par les collectivités territoriales qui, ne voulant pas dévoiler leurs projets à l'avance, ne donnent pas toutes les informations nécessaires.

Enfin, la prévision des inondations n'a jamais été prise en cause dans l'Agenda 21, texte référent quant au développement durable urbain. Ce concept est resté selon l'auteure trop naturaliste et a délaissé la partie de la prévention des risques naturels.

En mettant le doigt dans l'engrenage et en prenant comme exemple les villes de Lyon et de Nantes, Mathilde Gralepois nous offre une vision de la dichotomie politique, de sa sectorisation quant à un phénomène comme les inondations ; ajouté à cela un manque criant de participation active de la population qui voit les décisions d'aménagement urbain passer devant son nez sans en voir les tenants. Un livre malheureusement d'actualité avec

le récent scandale de l'ONEMA et de l'opacité des données publiques sur l'eau.

Ce livre est hautement recommandable pour effectuer une première approche du système politique local français et pour se sensibiliser aux difficultés administratives pour mettre en place des installations préventives contre les inondations, pourtant friandes du territoire hexagonal.



This entry was posted in [Bibliothèque](#). Bookmark the [permalink](#).

Theme: Coraline by Automattic.  Proudly powered by WordPress.